Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-132_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de procurations : 1	Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votants : 26 Nombre de votes pour : 26 Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

132_12_2025 – PETITE ENFANCE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE JEAN WIENER – CONVENTION MUSIQUE PETITE ENFANCE ET HANDICAP – APPROBATION

Madame Muriel SERRE, Adjointe déléguée à La Petite Enfance, à l'Enfance, à la Jeunesse, à l'Education, à la Restauration collective et à la Citoyenneté expose au Conseil Municipal l'activité musique au Pôle Enfance La Marelle.

Chaque année, l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Jean Wiener intervient au Pôle Enfance La Marelle (pour les structures Petite Enfance) et dans les écoles, dans le cadre d'ateliers musique, répartis selon ce calendrier pour l'année scolaire 2025 / 2026 :

Public/Structures	Périodicité	Séances	Heures
Ecole Le Chat Perché : 3 groupes Ecole Le Petit Prince : 2 groupes **= 5 groupes**	Le vendredi d'octobre 2025 à mars 2026	Ecole Le Chat Perché : 10 dates comprenant chacune 3 séances de 30 mn pour Ecole Le Petit Prince : 10 dates comprenant chacune 2 séances de 30 mn	Total des séances : 25h00 Le Chat Perché : 15 heures Le Petit Prince : 10 heures

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-132_12_2025-DE

Ecole Saint Amand : **= 1 groupe**	Le mardi d'octobre à mars	10 dates comprenant chacune 1 séance de 30 mn	Total des séances : 5h00
Les 3 écoles			
RPEi Nos Petites Pousses et crèche Menthalo **= 3 groupes**	Le mardi d'octobre à mars	10 dates comprenant chacune 3 séances de 30 mn	Total des séances : 15h00
Les 3 écoles + RPEI + Menthalo + EIMD		Le vendredi 20 mars 2026	Temps pour la réunion bilan : 2h00

Les interventions musicales comptabilisent un **total de 54h30** réparties comme suit :

- Séances : 45 heures
- Réunion : 2 heures
- Temps de changement de groupe entre les séances RPEI et crèche le mardi : 2 heures 30 = 5 minutes entre les 3 séances x 10 séances
- Temps de déplacement entre les 2 écoles le vendredi : 5 heures = 30 mn de déplacement par semaine x 10 séances

Ces ateliers sont destinés aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle dans le cadre du RPEI Nos Petites Pousses et aux enfants fréquentant la crèche Menthalo. Les enfants scolarisés en TPS/PS des écoles Le Chat Perché, Le Petit Prince et Saint Amand bénéficient du dispositif. Au total, environ 150 enfants de moins de 6 ans sont concernés par l'activité.

Le projet pédagogique vise à sensibiliser à la musique par l'apprentissage d'un répertoire commun, ludique et adaptés de comptines, chants, danse, la découverte et la manipulation d'instruments, favoriser l'intégration des enfants à l'école maternelle, développer les liens entre les structures et le lien familles/structures.

Le projet s'inscrit dans le plan « Musiques en Ille et Vilaine » et notamment le dispositif « Musique à l'école » du département.

Les conditions financières sont énoncées comme suit :

- Le tarif horaire est égal à 50 euros
- Les interventions du musicien intervenant de l'EIMD Jean Wiener sont prises en charge par le Conseil départemental à hauteur de 40% et par le Syndicat Jean Wiener à hauteur de 60 %, dans la limite de 26h40 (temps d'intervention et de réunions)
- La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche participera au financement des interventions supplémentaires (27h50), à hauteur de 1 391.50 euros payables après réception d'une facture éditée par l'EIMD Jean Wiener, 695.75 euros en décembre 2025 et 695.75 euros en juin 2026.
- La crèche Menthalo participera au financement des interventions à hauteur de 80 euros, payables après réception d'une facture éditée par l'EIMD Jean Wiener en juin 2026.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention telle qu'elle demeurera annexée à la présente délibération.**

ANNEXE N°13 – PROJET DE CONVENTION EIMD PETITE ENFANCE HANDICAP

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

